



■■■■■ a une question concernant P068f AMRvetTool (slide 39). Dès le mois d'octobre, une application pour les données de vente devrait être lancée, mais jusqu'à présent, ■■■■■ n'ont pas encore reçu d'informations concernant l'application. ■ se demande si le projet a encouru du retard et si davantage d'informations peuvent être données concernant cette application. ■■■■■ répond qu'il y a différents volets (= SMT et AMRvetTool). Selon ■■■ aucune démo de l'AMRvetTool ne peut être donnée avant d'entrer en production. Le volet SMT est davantage orienté vers les titulaires d'autorisation de mise sur le marché, tandis que le volet AMRvetTool se focalise sur les pharmaciens et les vétérinaires. ■■■ demandera plus d'informations aux intéressés. (Post-réunion : une concertation est prévue avec ■■■■■ pour partager davantage d'informations le 25 novembre 2024.)

## 5. CROSSFINANCEMENT 2023

■■■■■ informe les membres au moyen d'une présentation PowerPoint.

La principale conclusion est que ■■■■■ ont trop payé et ■■■ trop peu. La première s'explique en grande partie par la perception des recettes impayées.

Le déficit de ■■■ est dû à une forte augmentation des dépenses à recettes constantes.

■■■■■ se demande comment ■■■■■ fait avec les dépenses ■■■ qui ont fortement augmenté. ■■■■■ répond que les tarifs ■■■ sont déterminés au niveau européen. En Belgique, les coûts salariaux sont plus élevés par rapport aux autres États membres. ■■■■■ ajoute que ■■■ aura un nouveau régime de remboursement à partir de 2025. Le régime a été établi au moyen des chiffres de toutes les agences européennes. L'Agence belge est l'une des seules agences qui analyse en détail ses recettes et dépenses. Les collègues européens ont une approche plus administrative de leurs recettes et dépenses et ont dès lors plus difficile pour faire une telle analyse sur plusieurs années. Afin qu'à l'avenir, il y ait de nouveau un équilibre entre les recettes et dépenses ■■■, toutes les agences devraient tâcher de convaincre la Commission européenne de la nécessité d'une augmentation. Les tarifs sont en effet identiques pour toutes les agences.

■■■■■ remercie ■■■■■ pour l'exercice. En 2023, les pharmaciens ont payé davantage que le coût des services qu'ils ont reçus. Dans le financement croisé de 2022, les pharmaciens présentaient un déficit. Il fait remarquer que les pharmaciens ont en 2022 bien payé toutes les taxes et redevances pour les comptes 1 et 2, mais le transfert n'a été effectué que partiellement par les distributeurs en gros et les distributeurs.

■■■■■ indique également que le financement croisé est selon ■■■ un exercice pour examiner ce qui peut être ajusté à l'avenir au niveau des tarifs, des taxes et du remboursement futur. ■■■■■ répond que c'est correct pour les degrés de taxation, mais la clé de remboursement part de l'établissement du budget et pas de du financement croisé. La part de chaque secteur dans le fonds d'investissement et dans l'augmentation de la base détermine le poids de chaque secteur dans la clé de remboursement de la taxe variable.

Enfin, ■■■■■ renvoie à la slide 21 (les autorités co-investissent), plus précisément la colonne intitulée *subsidy c dotation earmarked*. ■ se demande comment on détermine ce que l'on réserve ou non. ■■■■■ répond que ■■■■■ et ■■■■■ prennent ces décisions. Les décisions stratégiques sont communiquées en toute transparence par ■■■■■ aux stakeholders. ■■■■■ explique que plusieurs accords politiques ont été conclus, tels que le CTR et l'accord d'été.

■■■■■ remercie ■■■■■ pour l'analyse détaillée et l'explication. En 2025, on examinera de nouveau pour l'établissement du budget de 2026 quelle sera la clé de répartition des dépenses.

Compte tenu des résultats actuels, ■ se demande s'il y aura de grands changements. ■ répond qu'il n'a pas encore fait l'analyse. Les années 2021, 2022 et 2023 entrent en ligne de compte et 2020 disparaît. Il y aura certainement des différences, parce que l'année 2023 est ajoutée et que 2020 disparaît. Les différences sont toutefois atténuées, parce que les années 2021 et 2022 sont conservées dans le calcul. ■ présentera et commentera les résultats de l'analyse lors de la prochaine réunion du Comité de transparence.

■ a une question concernant la division du secteur *marketing authorisation holders* humain (MAH) en MAH et demandeurs d'études cliniques. Actuellement, il y a une ventilation des coûts, mais pas encore des recettes. ■ se demande si cela sera bien le cas dans l'analyse pour 2024. ■ répond que c'est le but. L'année passée, de nombreux comptes du grand-livre ont justement été créés pour faciliter ce type d'analyse. Plus il y a de comptes du grand-livre, plus il est facile d'attribuer les recettes aux sous-secteurs.

■ remercie ■ pour sa transparence. ■ a comparé le montant de la taxe homéo 2023 avec celle des années passées. Ce faisant, ■ a remarqué quelque chose. ■ contactera ■ pour en discuter en détail.

Pour conclure, ■ remercie également ■. L'analyse et la présentation ont été un travail gigantesque.

## 6. MISE À JOUR DES PLANS ÉVENTUELS AVEC LA RÉSERVE D'INTÉRÊT

■ parcourt la présentation PowerPoint.

Les 170 000 euros des chèques-repas ont été calculés sur la base des effectifs 2024. ■ se demande comment les chèques-repas seront calculés en 2025 : quel est le contenu de la dotation et comment le delta sera financé. ■ confirme que l'agence devra en 2025 payer beaucoup plus de chèques-repas vu la forte croissance des effectifs. Le subside pour les chèques-repas via la dotation en 2025 ne suffit pas. ■ complétera ce montant via la marge de 32 000 euros qui existe en 2025 entre les revenus d'intérêts du compte de réserve et les dépenses qui sont déjà prévues en la matière.

■ a une réserve concernant la remarque de ■ selon laquelle les activités de ■ concernant les ■ sont considérées comme une nouvelle initiative. Il y a selon ■ plusieurs éléments dans le projet du domaine d'excellence ■ que l'agence fait déjà actuellement. C'est donc un élargissement au lieu d'une nouveauté. À titre d'exemple, elle cite une inspection GMP pour les sites ■. Davantage d'inspections de ce type auront probablement lieu à l'avenir. La même chose s'applique pour les études cliniques. Une étude peut être introduite à ■ pour faire évaluer un ■. ■ est d'accord avec le fait que l'aspect lié à la communication concernant le domaine d'excellence ■ n'est pas neuf. Si vous examinez toutefois au niveau du contenu, il y a de très nombreux aspects que ■ traite déjà actuellement. ■ répond qu'■ a raison : « faire une inspection » n'est pas une nouvelle initiative et est donc « autorisé ». Le recrutement d'un nouvel inspecteur pour pouvoir effectuer une inspection est toutefois une nouvelle initiative et est donc « non autorisé ». c'est là que se trouve la difficulté dans le dossier ■.

■ ajoute qu'au lieu de dix collaborateurs ■, seuls quatre sont recrutés. Un équilibre est recherché entre le recrutement de quatre nouveaux collaborateurs et la formation de collaborateurs actuels dans la matière ■. ■ se demande si ce processus se passe bien. ■ répond qu'une concertation transversale a débuté en interne pour partager aussi bien de l'expertise technique-réglementaire que scientifique. Le but est de former tous les évaluateurs présents sur tout ce qui concerne les ■. ■ ajoute que tous les profils ■ proposés sont recrutés en temps voulu. Le dossier a été introduit avant que le gouvernement n'entre en affaires courantes. ■ impose une condition à l'agence : le plan peut uniquement être effectué si ■ est sûre qu'elle peut payer les collaborateurs. Le but est que le secteur et l'État

financent ensemble les dix profils ATMP proposés. Dès que l'agence sera sûre que le financement supplémentaire est en ordre, [REDACTED] pourra recruter les autres collaborateurs [REDACTED]. La convention [REDACTED] a donc été adaptée pour les dix profils et a déjà été signée, mais la mission de recrutement n'a été donnée que pour quatre équivalents temps plein. Pour pouvoir aller plus loin, il faut un nouveau gouvernement ou un Parlement qui accepte de voter une disposition légale de financement.

En 2025, les quatre autres personnes seront payées via les revenus d'intérêts. [REDACTED] se demande ce qui se passera en 2026 pour financer ces collaborateurs. [REDACTED] répond que les collaborateurs de [REDACTED] sont recrutés via des contrats à durée indéterminée. [REDACTED] espère qu'ils pourront continuer à être financés via les intérêts. Si cela n'était plus possible, une autre solution doit être trouvée. [REDACTED] rassure toutefois [REDACTED] sur le fait que le financement ne se fera pas via la taxe d'autorisation, car après leur phase de formation, les nouveaux collaborateurs seront autonomes. La volatilité des recettes de la réserve d'intérêts est la raison pour laquelle [REDACTED] avait demandé dans le passé pour miser au maximum sur des dépenses *one shot*, car on ne sait pas à coup sûr combien les intérêts rapporteront à l'avenir.

## 7. DIVERS

Il n'y a pas de points divers.

[REDACTED] clôture la réunion (16h07) et remercie tous les membres pour leur collaboration. La prochaine réunion du Comité aura lieu le 29 novembre 2024.